

MAIRIE D'ALLONDELLE-LAMALMAISON

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 juin 2008

Réuni sous la Présidence de M. MARIEMBERG Jean-François MAIRE,

Étaient présents M.M. : MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances, BOUS Xavier adjoint aux travaux et chemins, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, ARNOULD Jacques, BLANCHETETE Gilbert, BUDIN Eric, CAPART François, DEPIESSE Alain, LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, MONIOT Gérard PETRUZZELLI Nicolas, PEIXOTO Pascal..

1. Récupération des eaux pluviales en limite de la rue du Bois La Dame :

La commission des travaux a constaté la nécessité de récupérer les eaux pluviales en sortie de la rue du Bois La Dame. Pour ce faire, il est envisagé de procéder à l'arasement du talus, la réalisation d'un fossé, la pose d'un avaloir et le branchement sur le réseau d'assainissement.

Des entreprises ont été sollicitées. L'entreprise Colle de Lexy a proposé la meilleure offre pour réaliser l'opération. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition. Les crédits nécessaires sont déjà ouverts au budget assainissement au compte 2315-702.

2. Travaux Chemin de Longwy.

La commission des travaux a constaté que ce chemin n'a jamais fait l'objet d'un quelconque revêtement alors que c'est un chemin situé sur le domaine public. Or, pour des raisons de sécurité, les riverains utilisent cette voirie communale et y stationnent leur véhicule. Le Conseil propose de décaper la terre et de recouvrir le chemin de laitier. La Société Colle a présenté la meilleure offre. Le Conseil Municipal accepte de réaliser les travaux et sollicite le Conseil Général au titre de la dotation de solidarité.

3. Rénovation salles de classe ;

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à la réfection des deux classes d'Allondrelle-Lamalmaison au cours des mois de juillet et d'août. Un nouveau carrelage au sol va être posé dans une salle de classe. Le parquet de la seconde salle sera poncé et vitrifié. Une séparation de la cuve et de la chaudière du logement de l'enseignant sera réalisée. Les sanitaires vont être rénovés.

Des entreprises ont été sollicitées. L'entreprise Mille-et-Un-Services a présenté la meilleure offre.

A noter que certains travaux seront faits par le maire, les adjoints et les conseillers (peindre les plafonds et murs des salles de classe, poncer et vernir les tables, installation de nouveaux sanitaires).

Un certain nombre d'armoires sera acheté, pour compléter le mobilier existant et récupérable. De nouvelles prises de courant seront installées à l'emplacement désigné par les enseignants. Quelques tableaux d'affichage seront ajoutés et le cas échéant d'autres matériels spécifiques.

L'ensemble des frais sera porté en section d'investissement. Un virement de crédits est voté du compte 020 dépenses imprévues vers le compte 2313-709 Travaux dans les écoles ». Le Conseil sollicite le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de solidarité en 2008.

4. Réfection et remise aux normes de la salle polyvalente.

L'absence de ventilation dans la salle polyvalente est à l'origine des dégradations constatées au niveau de la cuisine (plâtre qui se décolle). En outre, une remise aux normes de l'électricité avait été demandée à l'entreprise Caillard. Cette dernière n'avait jamais produit sa facture.

Le conseil accepte de payer la facture de travaux électriques et accepte le devis de l'entreprise Mille-et-Un-services pour la pose de 2 dispositifs de ventilation (cuisine et sanitaires) ainsi que pour la réparation d'une gouttière, et la réfection du plafond de la cuisine. Les crédits au budget sont inscrits au compte 231314 « Autres bâtiments » par prélèvement au compte 020 dépenses imprévues. Le Conseil sollicite le Conseil général au titre de la dotation solidarité 2008.

5. Révision générale du P.O.S.

Lors de la réunion du 6 mai dernier, le Conseil municipal a décidé la révision générale du plan d'occupation des sols. Les six bureaux d'études qui avaient déjà soumissionné lors de la procédure de modification ont été sollicités.

Le résultat de l'ouverture des plis est le suivant :

- Espaces et Territoires : 16 624, 40 TTC,
- Vidal Consultants : 13 156, 00 TTC,
- Ecolor : 15 254, 98 €,
- Herreye et Julien : 12 558 € TTC.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la meilleure offre, celle du Bureau d'Etude Herreye et Julien. Ce dernier était déjà l'adjudicataire de l'appel d'offres pour la révision du POS.

6. Vente du tracteur communal.

Le tracteur de la Commune est en panne depuis plusieurs mois (embrayage défectueux). Sa réparation est évaluée à plus de 2 500 €. Une remise en état complète s'avèrerait trop coûteuse. En outre, aucun employé communal n'est en mesure de le conduire, faute du permis adéquat. Le Conseil décide, à l'unanimité, de le mettre en vente.

Une annonce a d'ailleurs été passée sur le site Internet de la Commune ainsi que sur le Journal Communal.

Trois propositions ont été formulées par des acquéreurs potentiels :

- Monsieur Stéphane BOLTZ : 1 510 €,
- Monsieur Michel FRANCOIS : 1 200 €,
- Monsieur Nicolas PHILIPPE : 800 €.

L'offre de M. BOLTZ est la plus élevée. Le Conseil décide de lui vendre le tracteur. Il rappelle que le tracteur est vendu en l'état. L'intéressé devra s'engager à ne pas poursuivre la Commune en cas de problème technique sur le matériel.

Le Conseil ouvre les crédits correspondants au budget au chapitre 024.

7. Fauchage des talus.

A la demande du maire, l'adjoint à l'environnement a contacté les agriculteurs de la Commune ayant une « débroussailleuse » ainsi que des prestataires extérieurs : SARL Debrouss'Agri, et M Lallement. Ce dernier traitait habituellement avec la Commune.

M. BENOIT Hervé a été le moins-disant. Il est décidé de retenir son offre. Il réalisera le fauchage, selon le devis présenté, fin juin et fin octobre 2008.

8. Travaux rue du Pâquis en Forêt.

Le maire rappelle que la rue du Pâquis en Forêt n'a jamais fait l'objet de travaux d'aménagement. Il faut y construire la chaussée et des trottoirs et caniveaux.

Une visite sur place avec la commission des travaux confirme la nécessité de créer la voirie. Une étude a été demandée à la DDE afin d'évaluer le coût des travaux. Un géomètre assurera

l'arpentage et le piquetage avant travaux sur toute la longueur de la rue, depuis la fin de la rue des cerisiers.

Afin de lancer les travaux dès 2009, le conseil accepte l'estimation faite par la DDE et sollicite des subventions du Conseil Général, par l'intermédiaire du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.

9. Murs rue des cerisiers.

Le Conseil confirme la décision de l'ancien Conseil municipal de rénover le mur rue des Cerisiers. La demande de subvention avait été réalisée en 2007 par l'intermédiaire du Syndicat du Pays de Charency-Vezin. En outre, à la demande de riverains, de la rue Clairefontaine, la commission des travaux a constaté qu'un second mur soutenant la rue des Cerisiers présente de grosses faiblesses et pose des soucis de sécurité. Une étude a été demandée à la DDE.

Le Conseil accepte la proposition de la DDE et sollicite le Conseil Général au titre de 2009. Il charge le Syndicat du Pays de Charency-Vezin de lancer l'opération.

10. rue Fontaine du Geai – construction de voirie supplémentaire.

Suite au passage de la Commission des travaux, il a été relevé la nécessité de construire quelques mètres supplémentaires de voirie, rue Fontaine du Geai. Le Conseil accepte l'estimation présentée par la DDE et sollicite une subvention du Conseil Général par l'intermédiaire du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.

11. Terrain de Tennis – La-Malmaison.

Le maire rappelle l'action en faveur des jeunes menée depuis le début du mandat. Cette action va se poursuivre en recevant les jeunes afin de mieux cerner leurs souhaits d'activités. Il est évident que la Commune n'a pas vocation à créer des activités, mais elle doit les accompagner.

Le maire propose de solliciter plusieurs entreprises en vue de la remise en état de la clôture du terrain de tennis. La surface du court de tennis est encore en bon état. Il suffit de procéder à son nettoyage. Il rappelle qu'il s'agit simplement de préparer un dossier de subvention avant l'automne. Dans un souci de bonne gestion, les travaux ne seront engagés que s'il y a une véritable demande de la part des associations et des jeunes.

Le conseil est d'accord avec cette orientation et charge le maire de contacter plusieurs entreprises afin d'établir des devis.

12. Zone de développement Eolien.

La Communauté de Communes du Pays de Longuyon a délibéré sur la nécessité de créer une zone de développement sur le territoire communautaire.

Le Conseil Municipal de la commune d'Allondrelle-Lamalmaison, à l'origine du projet éolien sur son territoire, entend favoriser la protection de l'environnement et le développement des énergies renouvelables.

Il exprime sa volonté de s'engager pour le développement de l'énergie éolienne de manière maîtrisée, concertée et réfléchie.

Le dispositif des Zones de Développement Eolien (Z.D.E.), introduit par la loi programme N° 2005 – 781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique de la France, garantit ces conditions.

La mise en place d'une Z.D.E., souhaitée par la Communauté de Communes du Pays de Longuyon, créera un contexte favorable permettant la réalisation de projets éoliens cohérents et intégrés sur son territoire. Aucune réalisation ne pourra se faire sans la réalisation, au préalable, d'études d'impact et sans la délivrance de permis de construire par le Préfet.

Le Conseil Municipal affirme donc l'utilité de la création d'une Z.D.E. sur son territoire. Pour ce faire, il décide après un vote à l'unanimité des voix, d'accepter la « création d'une ZDE » sur sa Commune.

13. Curage de la réserve d'eau pour lutter contre l'incendie.

Le plan d'eau situé près de l'école à Allondrelle est rempli de vase. Il convient de procéder à son curage. Le maire rappelle qu'il lui faudra prévenir les services de lutte contre l'incendie avant le début de l'opération. Des devis seront demandés. Le ruisseau situé en amont doit aussi être curé. Les travaux seront engagés dans les meilleurs délais.

Le Maire,

J-F MARIEMBERG

Informations au Conseil

Ecole de La-Malmaison :

Le maire rappelle que la rénovation de l'école de La-Malmaison fait partie de son programme pour le mandat. Cette opération qui devrait débuter en 2010 devra être préparée dans le courant 2009.

Rénovation de l'école d'Allondrelle :

Le maire compte beaucoup sur l'implication des membres du Conseil dans la rénovation des classes et des sanitaires. A noter qu'un planning des travaux a été rempli en séance par les conseillers. Planning sur lequel chacun a indiqué ses disponibilités et les tâches qu'il souhaite accomplir.

Divers travaux au presbytère.

Le maire attire l'attention du conseil sur le fait que les locataires du rez-de-chaussée au presbytère lui ont signalé de gros problèmes d'étanchéité et d'isolation des deux portes et d'une fenêtre de leur appartement. Des devis sont en cours.

Le maire donne lecture de la lettre de Mme BOUCHENTOUF, sollicitant des travaux d'isolation, l'installation d'un évier à la cave et l'installation d'un compteur électrique particulier. Il rappelle que la commission des travaux s'est rendu sur place une première fois et à trouvé porte close. La commission y retournera. Mais, le conseil rappelle qu'il donnera la priorité à la séparation des deux installations électriques.

Convention avec l'ALDPA.

Suite à la divagation d'un chien dans le village, l'adjoint à l'environnement propose une convention avec l'Association du Longuyonnais pour la Défense et la Protection des Animaux, dont le siège est à la ferme de Buré d'Orval.

La convention prévoit que l'association récupère les animaux errants, les soigne et les stérilise. Les frais de vétérinaire resteraient à la charge de la commune. Par ailleurs, la convention prévoit une participation financière annuelle de la commune, dont le montant n'est pas précisé.

Le conseil décide de reporter le sujet lors d'une prochaine réunion, en attendant plus de précisions.

Travaux au château d'eau.

Le Conseil Général vient de donner son accord pour le commencement des travaux. Un ordre de service a été envoyé à la société VEOLIA EAU et à la société IRACO le 18 juin 2008.

Réunions avec CG et CR :

Lors de réunions avec le Conseil Général puis le Conseil Régional, il a été indiqué que les communes bénéficient cette année d'un mois supplémentaire pour présenter des dossiers d'investissement ouvrant droit à subventions.

Transport scolaire.

Le conseil général impose aux communes la prise en charge d'une participation aux frais de transports scolaires entre midi et deux heures. Cette participation est de 100 € par enfant et par an. Une étude va être faite pour mesurer l'intérêt d'accepter ou non de payer. (étude comparative avec une cantine scolaire).

Voirie intercommunale.

La Commission Voirie de la Communauté de Communes a fait le tour des chemins d'intérêt communautaire. Pour Allondrelle sont concernés les CC5, CC6 et CC7.

La communauté n'acceptera de les intégrer dans ses compétences que s'ils sont en bon état.

Sont acceptés le CC5 après remise en état (actuellement classé 3) et le CC8 (Dorlon) classé 2, mais repris en classe 1 suite à rebouchage des trous par Longuyon.

Un certain nombre de travaux concernant ces chemins (fauchage, assainissement, ...) seront à compter du 1^{er} janvier 2009 de la compétence de la CCPL.

X. BOUS aborde également la problématique du doublement de la départementale reliant Longuyon à Longwy, suite à une réunion où il représentait la commune.

Opération vergers.

F. LE LOUARN rappelle les orientations prises par la communauté de Communes dans le cadre de l'opération « vergers ».

Affaires culturelles :

E. CLAUDET rappelle la volonté de la commission des affaires culturelles de la communauté de développer des activités. Des contacts vont être pris avec des associations afin de profiter de leur expérience.

Commission des jeunes.

J. ARNOULD évoque la réunion de la commission avec la représentante de la Fédération des Œuvres Laïques. Il reste désormais à réunir les jeunes afin de connaître leurs intentions et besoins.

Divers.

Réunion de bureau à la Communauté de Communes :

3 propositions de modification des statuts faites par MERSCH pour ajouter des compétences :

- Garde champêtre intercommunal
- Transport à la demande : étude et expérimentation du transport à la demande
- Colis des anciens au niveau intercommunal.

Avis des membres du Bureau : oui aux deux derniers, non au garde champêtre.

J-F MARIEMBERG